



Congés et préavis de démission

Par **mopl**, le **03/06/2015** à **10:05**

Bonjour,

J'ai posé ma démission (LRAR au 24/04/15), et dois effectuer un préavis de 3 mois, ce qui amène ma fin de contrat au 24/07/15.

A ce jour, je n'ai pas eu de retour de la part de mon employeur.

Si je pose des congés durant ce préavis, la date d'effet de la démission sera-t-elle automatiquement repoussée ? ou cela est-il au choix de l'employeur ? Le fonctionnement est-il identique pour les RTT/CP ?

Merci par avance de vos réponses.

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/06/2015** à **11:35**

Bonjour,

Une fois le préavis commencé aucune des deux parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés et, en principe, lorsqu'ils tombent pendant, ils en reportent le terme...

Les jours RTT ou autres repos compensateurs pris dans les conditions habituelles, n'en repoussent normalement pas le terme...